



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 27 septembre 2013

Communiqué de presse

Interception de lambis sous-taillés par la Gendarmerie et la Direction de la mer

Jeudi 26 septembre 2013 en début de matinée, le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de Martinique est informé d'un arrivage important de lambis au port du Prêcheur.

Le lambi étant une espèce protégée par les conventions de Washington, la gendarmerie engage plusieurs patrouilles afin de contrôler les véhicules ayant récupéré la marchandise.

Lors du contrôle d'un véhicule, une cargaison de lambis est découverte. À cette occasion, il est fait appel au renfort de la Direction de la mer, de la Douane et de la D.A.A.F afin de vérifier la provenance de la marchandise et sa conformité à la réglementation en vigueur.

Le contrôle par la Direction de la Mer de la cargaison, estimée à 1 tonne, permet de constater que 300 kg de lambis ne sont pas conformes car en-dessous du poids minimum requis par la réglementation, à savoir 250 grammes par individu.

Ces 300 kg ont été saisis par le Directeur de la mer qui en a ordonné la destruction et un procès verbal d'infraction a été dressé pour achat et transport de produits de la pêche maritime de taille ou de poids prohibés, infraction délictuelle punie de 22 500 euros d'amende par le Code rural et des pêches maritimes.

Le respect des tailles et poids minimum de captures des produits de la pêche maritime et la lutte contre le braconnage demeurent un axe prioritaire de contrôle pour la Direction de la mer, en étroite collaboration avec la Gendarmerie Nationale.

Contact presse

Nicolas CHOMARD 0696 944900